

**LA FÉDÉRATION DES PERSONNELS DES SERVICES
PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTÉ
FORCE OUVRIÈRE ET SES UNIONS NATIONALES ¹
PORTENT PLAINTÉ CONTRE X**

Au moment où l'épidémie de Covid-19 ne cesse de s'accroître sur l'ensemble de la métropole et des DOM-TOM, la Fédération FO et ses Unions ont constaté que les mesures prises récemment sont encore trop tardives, trop insuffisantes, et pour certaines incohérentes.

Aussi, il est relevé depuis le début de la crise, un manque criant de matériels de protection et des pénuries annoncées de médicaments primordiaux.

Par ailleurs, ce ne sont pas les annonces du Président de la République faites en visite le 31 mars dernier chez Kolmi-Hopen à Angers (fabricant français de masques), qui sont de nature à rassurer ! En effet les délais de livraison des différents matériels évoqués ne seront « visibles et opérationnels » sur le terrain que fin avril au mieux !

Pendant ce temps, bon nombre d'agents des secteurs publics (collectivités et établissements) et secteurs privés continuent à être exposée au virus sans protection suffisante malgré l'afflux massif de malades dans les hôpitaux et l'épidémie galopante !

Tous les secteurs dits essentiels à la continuité du service public, qu'ils relèvent de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière ou des services privés se sentent quant à eux complètement délaissés par le gouvernement en termes de moyens de protections, de logistiques et de stratégies.

La Fédération avait pourtant depuis de très nombreuses années, et sans relâche, mis en garde les pouvoirs publics sur l'effet dévastateur de gérer la Fonction Publique et les services publics comme une entreprise du CAC 40.

C'est pourquoi la fédération et ses unions ont déposé officiellement plainte contre X le 2 Avril 2020 au titre des chefs suivants :

- Abstention volontaire de prendre les mesures visant à combattre un sinistre,
- Homicide involontaire, faits commis sur l'ensemble du territoire national depuis décembre 2019,
- Violences involontaires, faits commis sur l'ensemble du territoire national depuis décembre 2019,
- Mise en danger délibérée de la vie d'autrui, faits commis sur l'ensemble du territoire national depuis décembre 2019.

Cette plainte devra, pour FO conduire in fine, à la création d'un fond d'indemnisation pour réparer l'ensemble des préjudices faits aux personnels mobilisés et permettra en outre que soient prises en considération les conséquences de cette épidémie sans précédent justifiant de revenir à une Fonction Publique de grande qualité !

Contacts Presse :

- **Didier BIRIG**, secrétaire général : Tél : 06 64 90 66 03.
- **Dominique REGNIER**, secrétaire général adjoint : Tél : 06 83 82 38 76.
- **Avocat Maître GRIMALDI** : Tél : 04 91 90 41 72.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 3 avril 2020

¹ Unions nationales :

- L'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE des Personnels des Centres de Lutte contre le Cancer.
- L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIERE.
- L'Union Nationale FORCE OUVRIERE des Syndicats de sapeurs-pompiers.
- L'Union Nationale des Personnels FORCE OUVRIERE de l'Habitat.
- L'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de l'eau et de l'assainissement.